

# Communiqué



## PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Melun, le 11 janvier 2010

### Fin d'interdiction de la circulation des transports scolaires Vigilance sur les conditions de circulation des transports scolaires à compter du 12 janvier 2010

En raison de l'amélioration des conditions de circulation sur le réseau routier du département, les transports scolaires seront à nouveau autorisés à compter du mardi 12 janvier 2010.

Toutefois, l'état des routes sur certains axes secondaires, plus particulièrement ceux situés au sud du département, peut rendre, par endroit, la circulation difficile. Compte tenu des températures, des plaques de verglas peuvent se former localement, y compris sur certains axes principaux.

**C'est pourquoi les opérateurs de transport assurant des transports scolaires, sont invités instamment à apprécier, au moment du départ des autocars les conditions de circulation sur les itinéraires empruntés, avant de faire assurer les services.**

Les opérateurs de transport sont invités à prendre contact avec les maires des communes concernées et les chefs d'établissements scolaires, pour les informer, le cas échéant, des services qui ne seraient pas assurés.

En outre, le Préfet de Seine-et-Marne recommande à tous les usagers la plus grande vigilance et à limiter les déplacements la nuit.

Les informations météorologiques sont accessibles sur le site de Météo-France en composant : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou [vigimeteo.com.fr](http://vigimeteo.com.fr)

#### Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle - ☎ 01 64 71 75 95 / 75 29 – 06 08 82 64 58 - Fax : 01 64 71 77 04  
[communication@seine-et-marne.pref.gouv.fr](mailto:communication@seine-et-marne.pref.gouv.fr)

Préfecture de Seine-et-Marne - 12 rue des Saints-Pères, 77010 Melun Cedex - 01 64 71 77 77